

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Juillet 2021

L' an 2021 et le 20 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal, Maire,

**Présents** : M. MEREAU Pascal, Maire, Mesdames SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, Messieurs BARREAU Pascal, COPETTO Olivier, PETIT Hervé

**Excusés avant donné procuration** : M. DESNOUES Philippe à M. COPETTO Olivier, M. LEVEQUE Arnaud à Mme VAGNAT Sabine

**Excusés** : Mmes BRUNET Aurélie, CUVIGNY Noémie, M. BLONDEAU Alain

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 13/07/2021

**Date d'affichage** : 13/07/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE

le : 22/07/2021

et publication ou notification

du : 23/07/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VAGNAT Sabine

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/05/2021** : en l'absence de remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

*A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :*

*- ONF : exploitation coupe de bois 2022*

*- Ecole élémentaire VILLEQUIERS : subvention pour fresque murale*

*Le conseil donne son accord*

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

**SDE18 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LIEU-DIT "CLANAY" - 2021\_07\_01**

**AMICALE BOULISTE DE VILLEQUIERS : ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - 2021\_07\_02**

**MOTION DE SOUTIEN A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES - 2021\_07\_03**

**EXPLOITATION COUPE DE BOIS 2022 - 2021\_07\_04**

**SUBVENTION POUR CREATION D'UNE FRESQUE MURALE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE VILLEQUIERS - 2021\_07\_05**

## **SDE18 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LIEU-DIT "CLANAY" réf : 2021\_07\_01**

Le Conseil Municipal,

Après examen du devis (dossier 2021-05-130) établi par le Syndicat Départemental d'Electrification du CHER d'un montant de 1 430,00 € réparti selon le plan de financement suivant :

- participation SDE (50 %) = 715,00 €
- participation commune (50 %) = 715,00 €

Accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la commande de travaux

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## **AMICALE BOULISTE DE VILLEQUIERS : ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**réf : 2021\_07\_02**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à l'Amicale Bouliste de Villequiers une subvention exceptionnelle de 600,00 euros afin de participer aux dépenses engagées par l'association pour les manifestations organisées le samedi 3 juillet 2021 dans le cadre du Tour de France

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## **MOTION DE SOUTIEN A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

**réf : 2021\_07\_03**

Monsieur le maire donne lecture de la motion présentée par la Fédération nationale des Communes forestières :

**CONSIDÉRANT :**

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,50 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF.

**CONSIDÉRANT :**

- l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

**EXIGE :**

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

**DEMANDE :**

- une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par la Fédération nationale des Communes forestières,

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de la Fédération nationale des Communes forestières, exigeant :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

demandant :

- une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### EXPLOITATION COUPE DE BOIS 2022 réf : 2021\_07\_04

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. ROGER Rodolphe de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présenté ci-après
- 2 – Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

#### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
4	EMC		5.12	OUI				X	
8	EMC		5.18	OUI				X	
16	EMC		5	NON				X	
19	EMC		5.02	NON				X	
7	AM/AS		5.61	NON	X			X	
9	AM/AS		4.87	NON	X			X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

#### Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure)

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

#### Mode de délivrance des Bois d'affouages

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Madame VAGNAT Sabine, Messieurs LEVEQUE Arnaud et BARREAU Pascal

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage en fonction des ventes régies par l'ONF
- le délai de vidange en fonction des ventes régies par l'ONF

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### **SUBVENTION POUR CREATION D'UNE FRESQUE MURALE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE VILLEQUIERS réf : 2021\_07\_05**

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la transmission, par Monsieur le directeur de l'école primaire de Villequiers, d'un devis de 1 945 € relatif à la création d'une fresque murale dans la cour de l'école.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à la coopérative scolaire de Villequiers une subvention de 500 € pour participation à la création de la fresque murale

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### **COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU**

**SDE18-Rénovation éclairage public route de Laverdines** : l'estimation établie par le SDE en date du 2 juin 2021 ne faisant pas apparaître l'allumage commandable après 23h par un système de boîte à clés, contact a été pris par Sabine VAGNAT auprès de INEO pour obtenir un nouveau devis et étudier également la possibilité d'installer deux spots dirigés vers l'angle du parking.

**Tour de France 2021** : que ce soit le passage des filles le jeudi 1er, l'étape du vendredi 2 ou les manifestations du samedi 3 juillet, tous les organisateurs et participants furent unanimes pour dire que cela aura été une belle réussite !!

**Valorisation des naissances** : dans la continuité de ce qui a été réalisé il y a quelques années en plantant soit un rosier, soit une clématite pour symboliser les naissances de la commune, il est envisagé l'installation de nichoirs à oiseaux pour les naissances depuis 2018. Ces nichoirs pourraient être mis en place aux lavoirs, vers le foyer socio-culturel, le placier du local technique, la place des tilleuls.

Séance levée à: 19:30

En mairie, le 23/07/2021  
Le Maire  
Pascal MEREAU

